

CHAPITRE I

Qu'est-ce que la participation ?

Marine KRAVAGNA, Min REUCHAMPS et
Stéphane DELBERGHE

Etudiante du Master de sciences politiques à l'Université de Liège

*Professeur de sciences politiques à l'Université catholique de
Louvain*

Cofondateur d'Atanor

Introduction

La participation, c'est quoi ? Pour le moins ouvertement large, cette question renvoie cependant à une réalité de terrain qui a vu, au cours des dernières décennies, la multiplication des pratiques et des phénomènes participatifs et corollairement la polysémie accrue de ce concept. La participation est véritablement devenu un concept attrape-tout qui s'entend de la participation comme activité politique mais aussi sociologique ou juridique, sous diverses formes – (s')informer, voter, manifester, protester, révolutionner, pour ne citer que quelques exemples – et à toutes les échelles, du très local au plus global, en mobilisant ou non les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Sans dépeindre plus en avant ce tableau plurielle de la participation, on peut saisir rapidement l'essence de la tâche – épineuse – au cœur de ce premier chapitre : explorer la notion de participation afin d'offrir quelques jalons pour la suite de cet ouvrage.

Tant du point de vue du chercheur que du praticien ou plus généralement de l'acteur de la participation, celle-ci a pris une importance non négligeable dans l'organisation du vivre ensemble contemporain, en témoigne d'ailleurs l'appellation de « tournant

participatif et délibératif » évoqué dans l'introduction générale. Mais cet attrait de la participation ne s'est toutefois pas concrétisé en l'acceptation d'une définition unique communément admise. L'objectif de ce chapitre n'est dès lors pas d'offrir une telle définition, mais plus modestement de décrypter, sous différents angles, la notion de participation. Il le fera en trois temps : avec, d'abord, une clarification conceptuelle, ensuite une présentation des étapes de la participation, enfin, une discussion des freins à la participation.

I. La participation, c'est quoi ?

Comment penser la participation ? Comment la définir ? Selon le champ d'études envisagé, ce concept recouvre des significations différentes (Barbier et Larrue, 2011 ; Blondiaux et Fourniau, 2011 ; Reuchamps, 2013). Par ailleurs, l'évolution des connaissances ainsi que l'importance accordée à la recherche sur la participation varie également d'un domaine à l'autre (Bacqué et Sintomer, 2011) et nombreuses sont les disciplines qui s'y sont penchées (Van Damme *et al.*, 2012). A des fins illustratives, retenons en quatre pour leur importance plus spécifique sur le thème de ce livre, la participation en action.

Dans son acceptation juridique stricte, la participation correspond à des l'influence qu'exerce des acteurs privés de manière volontaire sur le processus décisionnel gouvernemental. Cette participation est, en outre, organisée par les autorités gouvernementales. Elle consiste en fait en une forme de protection juridique préventive (Lanckswaert, 2009). Ainsi, une audition ou une séance publique constituent une forme de participation juridique. Notons cependant que la participation « ne répond à aucune finalité clairement déterminée et que ses fondements juridiques sont aussi nombreux que variés dans leur contenu » (Delnoy, 2005 : 28). Le point de vue juridique permet, par ailleurs, de rendre compte de l'existence, en droit belge, depuis le 19^e siècle, de lois encadrant l'enquête publique ou des mécanismes de commissions spéciales composées de particuliers. Ainsi, la participation ne constitue pas une « idée neuve », contrairement à ce que peut laisser entendre l'engouement pour celle-ci à l'heure actuelle (Delnoy, 2005).

Si l'on se tourne vers la psychologie, on y trouve, sans surprise, une logique différente. En effet, Vandenaabeele et Wildemeersch (2010) expliquent que la participation, sous un angle psychologique, est un apprentissage groupé dans lequel une multitude de positions individuelles, d'intérêts, d'expériences et de visions d'un problème posé sont mises ensemble pour trouver une solution. Le travail en équipe est donc une forme de participation. C'est donc avant tout la dimension

collective de la participation que les psychologues mettent en avant. Plus spécifiquement, si la psychologie sociale s'est logiquement beaucoup intéressée aux interactions au sein de groupes sociaux et ainsi aux différents modes de participation, la psychologie cognitive s'est, elle aussi, plongée dans la compréhension du phénomène participatif. Elle l'a notamment fait, pour ne donner qu'un exemple, en explorant le comportement participatif des individus et d'en distinguer deux modes cognitifs importants en termes de participation (Crigler, 2007 ; Marcus *et al.*, 2000 ; Marcus *et al.*, 2011).

Ainsi, dans un contexte favorable, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a rien qui sort de l'ordinaire, les individus reposent sur leurs habitudes et sur leurs routines et dès lors tendent à moins s'impliquer. Inversement, dans un contexte moins familier voire menaçant, les individus activent un mode de surveillance. Puisque leurs habitudes et leurs schémas habituels ne peuvent s'appliquer, ils ont tendance à être beaucoup plus attentif et à se mettre à l'écouter de l'environnement, en d'autres termes à s'impliquer davantage. Concrètement, Didier Caluwaerts a pu montrer que mettre en présence dans un dispositif délibératif des francophones et des néerlandophones en Belgique augmentait la qualité de la délibération, parce que ces personnes de langue différente activaient ce mode cognitif, plus propice à la réelle délibération – alors qu'en faisant discuter ensemble des francophones et des néerlandophones séparément, la qualité de la délibération n'était pas si élevée (2012).

Lorsque l'on pense la participation en termes collectifs, le lien vers la sociologie semble évident. Pourtant, la notion de participation ne fait pas partie des concepts au cœur de la sociologie (Turner, 2006). Cela étant, entendue comme l'étude du vivre ensemble organisé, la sociologie ne pouvait manquer de s'intéresser à la participation (Hustinx, 2012 ; voyez aussi Bonvin, dans ce volume), définie comme la mesure et la manière selon laquelle les individus participent à la vie sociale. Sur cette base, Lesley Hustinx distingue trois implications de la participation d'un point de vue sociologique (2012 : 66-77). D'abord, la participation comme inégalité sociale. Nombreux sont en effet les sociologues qui ont montré les fortes inégalités entre individus dans leur capacité à participer à l'organisation du vivre ensemble. Ensuite, la participation comme capital social. Un des réponses à la question de savoir ce qui permet le vivre ensemble est la cohésion sociale qui passe par une participation, si possible du plus grand nombre, à la vie sociale. Enfin, la participation comme force de changement. La participation est entendue ici au sens de mobilisation et potentiellement de mobilisation pour faire changer la société.

Cette triple approche sociologique n'est pas sans lien avec l'approche offerte par la science politique et synthétisée par Sidney Verba, Kay Lehman Schlozman et Henry Brady dans une définition devenue classique : la participation est « un acte qui a pour but ou pour effet d'influencer l'action gouvernementale, soit en affectant directement l'élaboration ou la mise en œuvre des politiques publiques, soit indirectement en influençant la sélection des personnes qui élaborent ces politiques » (1995 : 38, notre traduction). Ainsi, on peut considérer que voter constitue le premier acte participatif. Outre l'acte strict du vote, l'engagement politique et/ou social constituent, eux aussi, des actes de participation. Au cours des dernières décennies, le répertoire des formes de participation s'est considérablement élargi (Marien *et al.*, 2010). Les formes de participation non institutionnalisées telles que la participation à des manifestations, la signature de pétitions ou encore le consumérisme politique, se sont fortement développées, rendant l'approche de la participation politique plus inclusive à de nouvelles formes de participation.

Ces quatre acceptations de la participation renvoient chacune à des réalités différentes : la juridique se focalise sur la forme, la psychologique et la sociologique s'intéressent aux interactions entre individu et collectif mais la première surtout à la dimension individuelle et la seconde à la dimension collective, enfin la politique étudie l'activité en tant que telle ainsi que ses effets.

N'existe-t-il pas ou n'est-il pas possible d'établir une définition générique de la participation ? Une définition qui ne relèverait d'aucun champ d'études en particulier et qui serait applicable à chacun d'eux ? Etablir une telle définition n'est pas envisageable car « la » participation en tant que telle n'existe pas. Et c'est en fait à travers différents processus que l'on peut l'identifier. La participation peut donc être envisagée comme un champ dynamique et complexe, c'est-à-dire un ensemble de processus, plutôt que comme un unique processus. En effet, ce qui se trouve derrière l'idée de participation correspond en fait à des processus d'ouverture à la participation à la fois individuelle et collective.

Dans notre tentative de clarification conceptuelle, il est dès lors important d'éviter l'assimilation fréquente bien qu'erronée du processus en lui-même et de sa dimension participative. Un exemple est l'association de l'idée de participation du public et de celle de délibération qui, entendue au sens large, est un processus d'échange d'arguments entre différents acteurs ou si l'on reprend les termes de Maeve Cooke, comme « an unconstrained exchange of arguments that involves practical reasoning and always potentially leads to a

transformation of preferences » (2000 : 948). Ce « raccourci » ne peut pas être appliqué de manière systématique sans réflexion plus approfondie car tout processus participatif n'adopte pas nécessairement une forme délibérative et corollairement toute délibération ne s'inscrit pas nécessairement – bien que cela soit souvent le cas – dans le champ de la participation (Reuchamps, 2013). C'est le cas de la délibération au sein du parlement qui bien qu'elle soit délibérative n'est pas participative, au sens où elle n'implique pas – nécessairement – une ouverture du processus à d'autres acteurs. Par exemple, comparant les débats parlementaires en Allemagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Suisse, Jürg Steiner, André Bächtiger, Markus Spörndli, et Marco R. Steenbergen explorent le rôle des discussions et des arguments en politique (2004). Ils montrent que « talk matters » (Steiner *et al.*, 2004 : 1) ; même sans participation, il y a de la délibération dans les parlements.

Au final, la participation n'existe qu'en situation, elle n'existe qu'en action. La participation, entendue comme processus d'ouverture, est donc fonction de la situation dans laquelle il se déroule. Pour cette raison, les questions du contexte, des acteurs impliqués, des objectifs en jeux et du sujet abordé sont déterminantes. Ce sont elles qui délimitent si participation il peut y avoir mais également comment la mettre en œuvre ainsi que les résultats auxquels celle-ci peut mener (Gastil et Levine, 2005 ; Lang, 2007 ; Thompson, 2008 ; Reuchamps, 2013). On l'aura compris, il ne s'agit donc pas pour nous de tenter d'élaborer une définition ou un modèle type auquel la participation correspondrait mais de considérer un processus comme participatif à partir du moment où celui-ci s'inscrit dans le champ de la participation en accordant une attention particulière à la situation dans laquelle il se déroule et aux étapes qu'il va suivre.

II. La participation : un processus en plusieurs étapes

Décision, consultation, concertation, pouvoir, influence, acteurs, délibération, diversité, citoyenneté, coresponsabilité, etc. Tous ces concepts peuvent potentiellement se situer dans le champ de la participation. La situation s'avère être un critère déterminant mais n'existe-t-il pas, au-delà du cas par cas, une condition transversale/une caractéristique intrinsèque à la mise en place d'un processus participatif ? Il existe une caractéristique intrinsèque à tous les processus participatifs : ils partent tous d'une *intention*.

A. Première étape : l'intention

A la base de toute processus participatif, on trouve une intention, aussi modeste soit-elle. C'est une intention d'ouvrir un processus à d'autres acteurs. Cela peut être un processus menant à une décision collective, mais dans beaucoup de cas, le processus sera plus modeste : il visera à informer, consulter, apprendre, échanger. On le voit dans l'analyse de la participation, la fin ne justifie pas les moyens ; les moyens comptent autant que la fin. D'ailleurs, lorsqu'on regarde de plus près des processus participatifs, la dimension participative stricte (par exemple, la réunion d'un panel citoyen ou le vote lors d'un referendum, pour donner deux exemples classiques) n'est souvent qu'une – petite – partie de l'ensemble du processus.

Ainsi, si l'intention inscrit d'emblée le processus dans le champ de la participation, il s'écoule cependant encore du temps entre l'intention initiale et le réel déploiement dans cette perspective. En effet, le processus participatif, s'il est en marche au moment le plus visible qui est l'évènement participatif (la réunion d'un panel citoyen ou le jour du scrutin lors d'un referendum pour reprendre les deux mêmes exemples), démarre très en amont de celui-ci, au moment où l'intention se manifeste et se poursuit bien après. Cette réalité renvoie à la deuxième étape qui est le cadrage du processus.

B. Deuxième étape : le cadrage

Quand un processus participatif est-il envisageable ? Comment peut-on s'y prendre ? Qu'est-ce qui est réalisable ? L'intention seule ne suffit dès lors pas. En effet, une situation n'est pas l'autre et la méthode participative utilisée par la première ne sera pas nécessairement pertinente et adaptée à la seconde. La participation n'existe qu'en situation réelle, nous l'avons déjà mentionné, et doit s'y plier. Partant de ce fait, un processus participatif, une fois l'intention d'y participer exprimée, passe par la délimitation du terrain, en d'autres mots le cadrage du processus. Cette étape suggère une étude attentive du *design* institutionnel, facteur de succès du processus participatif (Gastil et Levine, 2005 ; Thomson, 2008). Celui-ci peut se décliner en quatre questions : dans quel contexte agissons-nous ? Quel est le public-cible ou les acteurs concernés ? Quels sont les objectifs poursuivis ? Quel est le sujet/objet en question ?

Chacun de ces axes de questionnement est essentiel dans la construction du processus participatif en marche et ne peut pas être envisagé indépendamment des autres, pour l'ensemble des acteurs

concernés. Ainsi, le contexte dans lequel se déroulera le processus détermine si le sujet peut, ou non, faire l'objet d'un processus participatif. Un même sujet sera considéré comme pertinent dans tel contexte et tout à fait hors de propos dans un autre environnement. À titre d'illustration on peut imaginer l'organisation d'un processus participatif sur la collecte des poubelles dans une grande entreprise qui, à première vue, peut sembler sans intérêt. Pourtant, une telle initiative pourrait se révéler tout à fait pertinente dans le cas où ce sujet serait un point de conflit récurrent au sein du comité d'entreprise.

La question du « qui ? », c'est-à-dire de « quels participants ? » est primordiale. Le ou les acteur(s) concerné(s) constituent un des *inputs* influençant la manière de mettre en place le processus ainsi que son issue (Mendelberg et Karpowitz, 2007 ; Lang, 2007). C'est aux porteurs du processus participatif de décider qui seront les participants et comment ils seront recrutés. Pour ce faire, on distingue généralement deux grandes options (Ryfe, 2002). D'une part, une participation volontaire et auto-sélective. D'autre part, un recrutement plus actif et plus direct. Ce choix est évidemment loin d'être anodin et tient compte des contraintes inhérentes à tout processus participatif. Si l'on prend l'exemple du G1000 qui sera décrite dans ce volume par Jérémy Dodeigne, on voit que les organisateurs avaient le choix entre différentes méthodes de sélection. Sur un continuum allant de la méthode la plus aléatoire possible mais la plus coûteuse à la méthode la plus auto-sélective la moins onéreuse, il leur fallait décider de la meilleure, pour eux, manière de recruter les participants au G1000 (Reuchamps, 2011). Sur base des contraintes temporelles et financières (souvent les deux sont liés et on remarque que pragmatiquement le temps est effectivement souvent de l'argent), ils ont opté pour un recrutement aléatoire par téléphone qui leur permettait un taux de pénétration de 99% grâce au recours à du *random digit dialling* (RDD) et donc de donner la même chance à chaque personne vivant en Belgique – et disposant d'un téléphone fixe ou mobile – d'être tirée au sort, mais en échappant à la lourdeur d'un recrutement aléatoire en face-à-face tout en évitant le biais de l'auto-inscription.

Le processus peut se structurer autour de différents objectifs – troisième question à trancher –, qui chacun peuvent correspondre à différents niveaux de participation : l'information, la consultation, la concertation et la codécision. Ces différents niveaux renvoient à la typologie des quatre visions de la participation développée par Archon Fung (2007) et que l'on peut traduire en français (Reuchamps 2013) en

visions respectivement éducative, participative et informative, participative et collaborative et, enfin participative et décisionnelle.

Premièrement, la vision éducative ou informative renvoie à des expériences participatives utilisées comme un moyen pour informer les participants et surtout leur permettre d'appréhender une thématique dans toute sa complexité. Cela peut également être un moyen mobilisé pour récolter des opinions mieux informées, comme dans le cas du sondage délibératif (Fishkin, 1991). Il n'y a donc pas d'objectif de décision commune à l'issue de la participation.

Deuxièmement, un processus participatif peut reposer sur une volonté *participative et informative*. Comme le souligne Archon Fung, à la différence du premier type, dans ce cas la participation ne s'arrête pas après la création d'un espace « éducatif » mais poursuit les échanges afin de récolter les opinions des participants (Fung, 2007 : 161). Cet avis – ou ces avis – est repris par les initiateurs de la démarche délibérative, qui peuvent être les autorités compétentes elles-mêmes ou des parties prenantes.

Troisièmement, la participation peut être vue comme *participative et collaborative*. Elle est dans ce cas une forme de concertation. Au centre de ce type de participation se trouve le postulat d'une relation vertueuse entre l'ensemble des parties prenantes en vue d'apporter une solution à des problèmes concrets qui les touchent directement les citoyens (Fung et Wright, 2003 ; Weber, 2003).

Quatrièmement, la participation peut prendre une forme *participative et décisionnelle*. Dans ce cas, les participants au processus participatifs ne constituent plus des acteurs parmi d'autres mais deviennent véritablement des décideurs qui participent à la détermination de l'agenda politique. Un exemple typique de cette forme de participation est le budget participatif dont Ludivine Damay présente un exemple dans ce volume. Depuis le premier budget participatif de Porto Alegre initié à la fin des années 1980, cette pratique participative décisionnelle s'est répandue à travers le monde. On comptait en 2005 plus de 250 budgets participatifs, dont 50 en Europe (Herzberg *et al.*, 2005).

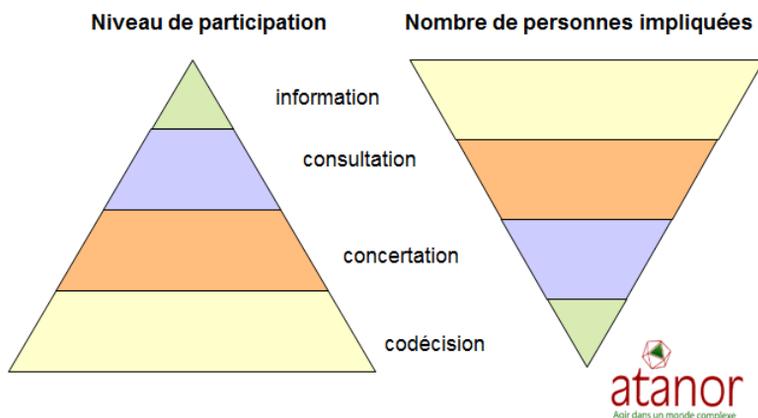
Les processus participatifs peuvent donc poursuivre des objectifs différents, ce qui va conditionner l'ensemble du cadrage du processus et notamment la réponse à la question du « qui ? ». Ainsi qu'on peut le voir clairement sur la Figure 1, objectif et acteurs sont intrinsèquement liés. En effet, la méthode mobilisée pour informer la population différera de celle adoptée pour mettre en place un budget participatif (Damay,

¹ Ou en anglais *educative forum, participatory advisory, participatory problem-solving collaboration et participatory democratic governance* (Fung, 2007 : 160-161).

dans ce volume). De manière générale, sans pour autant que cela ne constitue une règle absolue (il existe en effet des contre-exemples, on peut à ce titre citer la phase deux du G1000 – voir la contribution de Jérémy Dodeigne dans cet ouvrage), on remarque une corrélation inversement proportionnelle entre le nombre de personnes impliquées et le degré de participation visé : un processus d'information concernera souvent un grand nombre de personnes tandis que, pour des raisons de réalisabilité, un processus de codécision ou de concertation impliquera moins d'acteurs, leur représentativité constituant alors une préoccupation forte.

Enfin, s'attarder sur la question de l'utilisation des résultats du processus avant sa mise en place et y formuler des réponses claires s'inscrit également dans cette étape de l'élaboration du processus

Différents niveaux / différents objectifs de participation



participatif. Cela permet au commanditaire d'identifier sa demande, de la clarifier et assure une certaine transparence vis-à-vis des participants. Il va sans dire que déterminer avec précision le sujet et l'objet en question est une réflexion préalable nécessaire : celui-ci doit être clairement délimité afin d'avoir un processus participatif le plus constructif possible. Au-delà de la nécessité de clarté, on peut s'interroger si tout sujet peut faire l'objet d'un processus participatif ? Comme nous l'avons mentionné, le contexte jouera un rôle important, tout comme l'identification des acteurs concernés – le succès du

processus dépendant en partie de leur implication et du développement de leur intérêt pour la thématique au cours de celui-ci (Lang, 2007).

C. Troisième étape : le processus humain

Si la deuxième étape consiste à cadrer, ce cadre doit être porteur mais non rigide car la participation est un processus, de surcroît un processus humain. On peut même parler d'aventure humaine au sens où un bon nombre d'événements (intéressants ou délicats) vont jaloner le processus qui s'initie. Il est toutefois possible de pointer certains facteurs facilitant la bonne réalisation mais également, nous le ferons dans la section suivante, freinant voire empêchant le processus. Pour nombre d'observateurs de la participation, qu'ils soient scientifiques (Brunet et Delvenne, 2010 ; Myers, 2007) ou praticiens (Slocum *et al.*, 2006), un élément clé de tout processus participatif est sa *facilitation*. Il s'agit de l'étape la plus visible car elle met en œuvre des techniques de facilitation le ou les jours de l'évènement participatif en tant que tel.

En effet, il existe toute une série de méthodes participatives, aux modalités et objectifs différents. Parmi celles-ci, notamment, le focus group constitue en une catégorie particulière d'interview de groupe (Brunet et Delvenne, 2010 ; Myers, 2007) ayant pour objectif d'exposer les opinions de différents groupes sur une question (Slocum *et al.*, 2006). Cette méthode est souvent utilisée dans le cas de « thématiques vis-à-vis desquelles les divergences de positions ne peuvent pas révélées via des sondages et qui portent sur des questions de connaissances, de cultures et d'identité » (Myers, 2007 : 85, notre traduction).

Cependant, dans la réalisation d'un processus participatif, quel que soit son objectif et quelle que soit la méthode retenue, l'animation, la modération et la facilitation des échanges joue un rôle capital. Ceux-ci conditionnent en partie le succès de l'évènement (Reuchamps, 2013 ; Myers, 2007). Puisque par définition le processus est un processus humain, il ne s'agit pas de tout prévoir, voire de tout cadenasser, mais de permettre à tout un chacun de participer sans que leur participation ne puisse réduire la capacité des autres participants. Un équilibre délicat, s'il en est, mais c'est cela aussi la participation en action.

III. Les freins à la participation

En définitive, quels sont les facteurs facilitant le succès d'un processus participatif ? Et quels sont ceux qui le freinent ou l'empêchent ? Si aucune recette miracle n'a été apportée dans ce

chapitre, nous avons tenté d'offrir une approche de la participation ancrée dans le réel en dégagant différentes étapes, ou moments-clé de la participation, permettant de mieux appréhender les processus participatifs, ouvrant ainsi la voie aux autres chapitres de ce livre. Il n'est resté pas moins vrai que des voix critiques s'élèvent contre la participation. A titre illustratif, John R. Hibbing et Elizabeth Theiss-Morse, dans leur ouvrage déjà célèbre intitulé *Stealth Democracy*, livrent un des réquisitoires les plus sévères à l'encontre de la délibération dans la vie de tous les jours qui peut s'appliquer plus généralement à la participation :

[r]eal-life deliberation can fan emotions unproductively, can exacerbate rather than diminish power differentials among those deliberating, can make people feel frustrated with the system that made them deliberate, is ill-suited to many issues and can lead to worse decisions than would have occurred if no deliberation had taken place (2002 : 191)

A côté de cette critique au niveau micro (ou empirique), on peut aussi entendre une critique au niveau macro (ou normatif) comme le rappellent Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer dans leur histoire et généalogie de la démocratie participative : la participation est parfois considérée comme « un rideau de fumée masquant la reproduction des rapports de domination politiques, sociaux ou économiques » (2011 : 11).

Si des recherches empiriques sont venues répondre et nuancer la critique formulée par John R. Hibbing et Elizabeth Theiss-Morse (Ryfe, 2005 ; Dryzek, 2007), la réponse à la critique normative nécessite de considérer plus globalement l'évolution culturelle de nos sociétés à laquelle certains processus participatifs souhaitent contribuer. En effet, s'il y a une vingtaine d'années, les processus participatifs, notamment dans les entreprises mais également plus généralement dans la société, étaient encore relativement inédits, ceux-ci commencent à rentrer dans les habitudes et l'on peut même avancer que dans certains contextes (notamment dans le cas de processus de concertation), ils sont devenus difficiles à contourner.

Que s'est-il passé ? A travers la mise en œuvre des processus participatifs, certains acteurs, et en particulier facilitateurs, se sont rendus compte de la nécessité d'une quatrième étape – si l'on poursuit notre typologie –, celle de *soutenir l'évolution culturelle* là où se déroule le processus participatif. Cette évolution culturelle est en fait celle qui a lieu au niveau du commanditaire (qu'il s'agisse d'organisations – marchandes ou à profit social – ou d'acteurs publics) lorsque celui-ci se retrouve face à un nouveau mode de prise de décision. Celle-ci s'amorce à partir du moment où est exprimée

l'intention d'inviter des acteurs exclus jusqu'à alors du processus décisionnel à prendre part à l'œuvre commune.

Elle ne se fait cependant pas sans difficulté car, au-delà de l'aspect méthodologique, il s'agit de modifier un mode de fonctionnement qui était établi jusqu'ici. Dans cette situation qui peut être qualifiée de « dépendance au sentier », c'est-à-dire qu'il est plus facile de poursuivre sur une lancée initiée même si elle n'est plus adéquate plutôt que de la changer (Pierson, 2004), certaines habitudes sont en place et la volonté de prendre en compte de nouveaux champs de force ou des nouvelles opinions qui, jusqu'ici, n'avaient pas ou peu voix dans la prise de décision, peut se heurter à certaines réticences (ou craintes de perte de pouvoir) de la part des acteurs en présence. Et lorsque le processus est finalement mis en place, se pose alors la question de ses effets sur la décision.

Pour Rémi Barbier et Corinne Larrue (2011), les conditions favorisant ou affaiblissant leur influence se trouvent souvent ailleurs que dans les dispositifs eux-mêmes. En effet, comprendre les raisons d'un impact relativement faible suppose une analyse des dynamiques propres des systèmes d'action dans lesquels les processus participatifs « s'encastrent » (Blondiaux et Fourniau, 2011). Le fait que ceux-ci (notamment politiques) soient souvent plus vastes et aient des temporalités plus longues que celles du processus participatif constitue notamment une partie d'explication (Barbier et Larrue, 2011).

Ces obstacles existants, il est néanmoins possible de soutenir l'évolution culturelle. Donner « à voir, à sentir et à penser » est une première manière de la soutenir. L'idée est de défendre la logique de représentativité et de coresponsabilité sous jacente en insistant sur le fait que mobiliser un processus participatif n'est pas synonyme de perte du pouvoir de décision mais, au contraire, d'amélioration de la décision en faisant appel à une expertise professionnelle (celle des facilitateurs) et multiple (celle des acteurs impliqués). Introduire de nouvelles habiletés comme, par exemple, prendre des décisions collectives, en est une autre.

Un autre moyen serait de créer une dynamique apprenante. En effet, on remarque que lorsque plusieurs processus participatifs se déroulent de manière successive au sein du même organisme, le second est souvent plus efficace : les résistances ont diminué et l'organisme est familiarisé avec la méthode ainsi que les parties prenantes. Il est donc possible « d'apprendre » cette manière de fonctionner nouvelle et de réentamer un processus de manière plus efficace à mettre en œuvre.

Selon Laurence Bherer (2011), les dispositifs existants contribueraient d'ailleurs davantage à l'apprentissage des acteurs déjà en

place et à la redéfinition de leurs relations qu'à la transformation des citoyens en de véritables « acteurs » de la décision publique. Enfin, évaluer le processus a posteriori et tirer des conclusions de cette évaluation de manière à ajuster et à améliorer certaines choses pour l'avenir encourage également cette évolution.

Si l'on doit tenter de dresser la liste des outputs positifs qu'offre la participation, on peut trouver l'augmentation de la qualité des décisions, une plus grande adhésion des acteurs des décisions qui sont prises, une meilleure implication dans le projet ainsi qu'une gestion positive des tensions entre acteurs (un processus participatif permettant parfois une sortie par le haut d'un conflit entre acteurs). Par ailleurs, la diminution du sentiment de dangerosité (c'est-à-dire, la crainte de perdre « son » pouvoir) par l'expérience (c'est-à-dire la prise de conscience de l'élément d'amélioration à la décision apportée par le processus participatif) soutient, à son tour, le déploiement de processus participatifs.

Mais, ces éléments positifs ne peuvent masquer de nombreux écueils possibles : pensons à l'appel à la participation sans réelle demande, sans objectif précis ; le manque de suivi des processus et/ou l'utilisation « prétexte » de leurs résultats ; la mise en place d'un processus isolé qui ne s'inscrit pas dans une dynamique globale ou son caractère inapproprié (moment inopportun ou sujet inopportun).

Conclusion

Malgré un effort de clarification conceptuelle à l'orée du droit, de la psychologie, de la sociologie et de la science politique, nous avons dû conclure que la participation n'a pas de définition ni d'existence propre ; il s'agit de processus qui démarrent d'une intention et n'existent qu'en situation concrète. C'est pourquoi la participation s'inscrit dans un champ dynamique et complexe de processus participatifs dont nous avons essayé de tracer les étapes majeures, en distinguant intention, cadrage et processus – humain. Mais, face à cette complexité et aux freins inhérents à tout processus participatif, nous ne voudrions pas conclure au rejet de la participation et de son étude. Que du contraire.

Car, s'il y a un trait commun entre toutes les disciplines étudiant la participation, c'est qu'elles lui reconnaissent une importance croissante dans nos sociétés. Les enjeux liés à la participation sont nombreux et importants, mais aussi complexes. Si cette contribution devait avoir une seule vertu, c'est celle d'avoir posé un premier jalon dans l'approche de la participation en action.

Bibliographie

Bacqué, M.-H. et Y. Sintomer. 2011. *La démocratie participative : Histoire et généalogie*, coll. *Recherches*. Paris: La Découverte.

Barbier, R. et Larrue, C., « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, 2011/1 N° 1, p. 67-104.

Bherer, L., « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », *Participations*, 2011/1 N° 1, p. 105-133.

Blondiaux, L., et Fourniau J.-M., « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, 2011/1 N° 1, p. 8-35.

Brunet, S. et P. Delvenne. 2010. « Politique et expertise d'usage en situation de haute incertitude scientifique : application de la méthodologie des Focus groups au risque électromagnétique ». *Cahiers de Sciences politiques de l'ULg* (17), <http://popups.ulg.ac.be/csp/document.php?id=462>.

Caluwaerts, D. 2012. *Confrontation through communication. Deliberative democracy in linguistically divided Belgium, Applied participatory methods*. Brussels: P.I.E.-Peter Lang.

Cooke, M., « Five Arguments for Deliberative Democracy », *Political Studies*, vol. 48, n°5, 2000, p. 947-969.

Crigler, A., G.E. Marcus, M. MacKuen & W.R. Neuman (dir.), *The Affect Effect Dynamics of Emotion In Political Thinking and Behavior*. Chicago: University of Chicago Press, 2007, pp. 124-151.

Delny, M., « Définition, notions de base, raison d'être et sources juridiques des procédures de participation du public », in Jadot, B. (dir.), *La participation du public au processus de décision en matière d'environnement et d'urbanisme. Actes du colloque organisé le 27 mai 2004 par le Centre d'Etudes du Droit de l'environnement (CEDRE) des Facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles, Bruylant, 2005*.

Dryzek, J. S., « Theory, Evidence, and the Tasks of Deliberation », in S. W. Rosenberg (dir.), *Deliberation, Participation and Democracy : Can the*

- People Govern?*, Basingstoke ; New York, Palgrave Macmillan, 2007, p. 237-250.
- Fishkin, J. S., *Democracy and deliberation: new directions for democratic reform*, New Haven, Yale University Press, 1991.
- Fung, A., « Minipublics: Deliberative Designs and Their Consequences », in S. W. Rosenberg (dir.), *Deliberation, Participation and Democracy: Can the People Govern?*, Basingstoke ; New York, Palgrave Macmillan, 2007, p. 159-183.
- Fung, A. et Wright, E. O. (dir.), *Deepening Democracy: Institutional Innovations in Empowered Participatory Governance*, New York, Verso Press, 2003.
- Gastil, J. et Levine, P. (dir.), *The Deliberative Democracy Handbook : Strategies for Effective Civic Engagement in the 21st Century*, San Francisco, Jossey-Bass, 2005.
- Hibbing, J. R. et Theiss-Morse, E., *Stealth democracy: Americans' beliefs about how government should work*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, *Cambridge studies in political psychology and public opinion*, 2002.
- Herzberg, C., Röcke, A. et Sintomer, Y., *Participatory Budgets in a European Comparative Approach. Perspectives and Chances of the Cooperative State at the Municipal Level in Germany and Europe*, Berlin, Centre Marc Bloch / Hans-Böckler-Stiftung / Humboldt-Universität, 2005.
- Hustinx, L. 2012. "Participatie: Een sociologische benadering." In *Participatie: what's in a name? Een multidisciplinaire kijk op maatschappelijke participatie*, edited by Jan Van Damme, Frankie Schram and Marleen Brans, 63-84. Bruges: Vanden Broele.
- Lanckswaert, E. 2009. *Handboek Burgerparticipatie*. Bruges: Die Keure.
- Lang, A., « But Is It for Real? The British Columbia Citizens' Assembly as a Model of State-Sponsored Citizen Empowerment », *Politics Society*, vol. 35, n°1, 2007, p. 35-70.
- Marcus, G.E., W.R. Neuman, M. MacKuen (2000), *Affective Intelligence and Political Judgment*. Chicago: University of Chicago Press.
- Marcus, G.E., M. MacKuen & W.R. Neuman (2011), 'Parsimony and Complexity: Developing and Testing Theories of Affective Intelligence', in *Political Psychology* 32 (2), pp. 323-336.

Marien, S., Hooghe, M. & Quintelier, E. "Inequalities in Non-institutionalised Forms of Political Participation: A Multi-level Analysis of 25 countries." *Political Studies* no. 58, 2010, (1):187-213.

Mendelberg, T. et Karpowitz, C., « How People Deliberate about Justice: Groups, Gender, and Decision Rules », in S. W. Rosenberg (dir.), *Deliberation, Participation and Democracy: Can the People Govern?*, Basingstoke ; New York, Palgrave Macmillan, 2007, p. 101-129.

Myers, G., « Enabling talk: How the facilitator shapes a focus group », *Text & Talk - An Interdisciplinary Journal of Language Discourse & Communication Studies*, vol. 27, n°1, 2007, p. 79-105.

Pierson, P., « Politics in time », Princeton, Princeton University Press, 2004.

Reuchamps, M., « Le G1000 », *Politique: Revue des débats*, n°72, 2011, p. 64-66.

Reuchamps, M. 2013. « Les expériences délibératives. Essai de typologie des pratiques. » In *La participation à l'épreuve*, edited by Sébastien Brunet, Frédéric Claisse and Catherine Fallon. Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang.

Ryfe, D. M., « The Practice of Deliberative Democracy: A Study of 16 Deliberative Organizations », *Political Communication*, vol. 19, n°3, 2002, p. 359 - 377.

Ryfe, D. M., « Does deliberative democracy work? », *Annual Review of Political Science*, vol. 8, n°1, 2005, p. 49-71.

Slocum, N., Elliot, J., Heesterbeek, S., Luckensmeyer, C., « Méthodes participatives – un guide pour l'utilisateur », Bruxelles, Fondation Roi Boudouin, 2006.

Steiner, J., Bächtiger, A., Spörndli, M. et Steenberg, M. R., *Deliberative Politics in Action: Analyzing Parliamentary Discourse*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, *Theories of Institutional Design*, 2004.

Thompson, D. F., « Deliberative Democratic Theory and Empirical Political Science », *Annual Review of Political Science*, vol. 11, n°1, 2008, p. 497-520.

Turner, B. S. (dir.), 2006, *The Cambridge dictionary of sociology*. Cambridge : Cambridge University Press.

Van Damme, J., Frankie S. et M. Brans. 2012. *Participatie: what's in a name? Een multidisciplinaire kijk op maatschappelijke participatie*, coll. « Burger bestuur & beleid ». Bruges: Vanden Broele.

Vandenabeele, J. et Wildemeersch, D., « Sociaal leren als democratische praktijk », *Develop*, 2010, p 8-14.

Verba, S., Schlozman, K. L. et Brady, H. E., *Voice and Equality: Civic Voluntarism in American Politics*, Cambridge, Harvard University Press, 1995.

Weber, E. P., *Bringing Society Back In: Grassroots Ecosystem Management, Accountability, and Sustainable Communities*, Cambridge, The MIT Press, 2003.